

Les **moquettes** et la **démarche** **HQE**[®]

- **Les dalles de moquettes tuftées plombantes amovibles**
- **Les dalles de moquettes collées**
- **Les moquettes en lés à velours 100 % polyamide**



Agir concrètement en faveur du Développement Durable

La démarche HQE®

La démarche HQE® définie par l'association HQE® permet d'appliquer une politique environnementale à la construction d'un bâtiment. Elle permet aux maîtres d'ouvrages de spécifier des objectifs environnementaux à atteindre sur la base des **14 cibles** qui définissent le profil de leurs futurs bâtiments.

Elle vise à obtenir des **bâtiments confortables, sains** et plus **respectueux de l'environnement**.

L'engagement des fabricants de moquettes

Dans une période de révolution réglementaire dans l'habitat et le bâtiment, les fabricants de moquettes tuftées en lés et en dalles, s'engagent dans la démarche HQE® par la publication de 3 Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES).

Les fabricants de moquette ont été pionniers dans la mise en place des FDES collectives en 2005, fiches qu'ils réactualisent aujourd'hui.

Cette démarche collective volontaire est réalisée sous l'égide de l'U.F.T.M. (Union Française de Tapis et Moquettes) avec le concours du G.U.T. (Gemeinschaft Umweltfreundlicher Teppichboden), association des moquettes écologiques. Les informations proviennent des données fournies par l'ensemble des fabricants ayant participé à l'élaboration de ces fiches.



Innovantes et élégantes, les moquettes en lés et en dalles offrent la possibilité de personnaliser les sols ; tout en améliorant la qualité de vie de leurs occupants.

Un vrai choix de qualité durable pour toutes vos réalisations de bureaux, boutiques, hôtels, enseignement, lieux culturels et de santé.

Des fiches de données environnementales et sanitaires



Les déclarations de données environnementales et sanitaires (FDES) sont les documents qui présentent les impacts d'un produit tout au long de son cycle de vie, (depuis sa fabrication jusqu'à sa fin de vie) en respectant les exigences de la norme NF P01-010.

Pour faciliter l'utilisation de ces informations, les principaux résultats sont présentés pour chaque produit, sous la forme d'un résumé de quelques pages, intitulé « Extrait de la déclaration environnementale et sanitaire » (4 pages).

Ces informations peuvent être obtenues directement sur les sites des fabricants sur le site de l'UFTM www.moquette-ufm.com et également sur la base INIES www.inies.cstb.fr.

Cibles HQE®		Réponses FDES pour les moquettes
ECO-CONSTRUCTION		
1	Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat.	-
2	Choix intégré des procédés et produits de construction	✓
3	Chantiers à faible impact environnemental	✓
ECO-GESTION		
4	Gestion de l'énergie	-
5	Gestion de l'eau	-
6	Gestion des déchets d'activités	-
7	Gestion de l'entretien et de la maintenance	-
CONFORT		
8	Confort hygrothermique	✓
9	Confort acoustique	✓
10	Confort visuel	✓
11	Confort olfactif	✓
SANTÉ		
12	Qualité sanitaire des espaces	✓
13	Qualité sanitaire de l'air	✓
14	Qualité sanitaire de l'eau	-

La réponse des moquettes aux cibles Haute Qualité Environnementale

Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur.

Cible N°2 **Choix intégré de procédés et produits de construction**

Connaître les impacts environnementaux des produits de construction selon la NF P 01-010 : les revêtements de sol textiles tuftés en lés et en dalles des fabricants listés en page 6 ont fait l'objet d'une Analyse de Cycle de Vie et disposent de 3 FDES selon la NF P 01-010.

Maîtrise de l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité de l'air intérieur. Un décret publié au J.O. n° 2011-321, relatif à un étiquetage obligatoire des produits de construction et de décoration pour ce qui concerne leurs caractéristiques d'émission en substances volatiles polluantes (C.O.V.) permet à la moquette d'afficher la classe « A+ », classe des émissions les plus faibles.

Sites de production certifiés ISO 14001, la mise en place d'un système de management de l'environnement démontre la prise en compte de l'environnement à toutes les étapes de fabrication.

Cible N°3 **Chantier à faible impact environnemental**

La prise de conscience par les industriels des problèmes environnementaux actuels et futurs :

Réduction des emballages par la mise en place d'un programme de récupération et de valorisation dénommé « OPTIMUM ».

Ce programme de collecte des moquettes usagées a pour objectif :

- Une maîtrise de l'impact environnemental
- La suppression de la mise en décharge,
- La valorisation énergétique des déchets de moquettes usagées.

Améliorer l'environnement intérieur d'un bâtiment.

Cible N°8 **Confort hygrothermique**

Les moquettes tuftées polyamide créent une barrière thermique au sol limitant ainsi les déperditions calorifiques de la pièce, tout en répondant aux exigences pour le chauffage basse température par le sol (EN 12524 – ISO 8302).

Les moquettes tuftées polyamide participent à la sensation de confort en supprimant le contact direct avec le sol et réduisent ainsi les pertes calorifiques par conduction.

Cible N°9 **Confort acoustique**

La moquette est un excellent isolant acoustique :

- réduction du bruit de choc en transmission verticale entre des pièces différentes, supérieure ou égale à 22dB, mesurée selon la norme ISO EN 717.2 .
- sonorité à la marche à l'intérieur de la pièce avec un faible niveau sonore ; le produit se positionne en classe A, selon la norme NF S31-074.

La propriété acoustique du produit, exprimée par l'indice unique d'absorption « α » explique l'effet de réduction de bruit dans les pièces des bâtiments. selon la norme ISO EN 11 654.

Les moquettes tuftées polyamide participent à la création d'une atmosphère plus calme et détendue.

Cible N°10 **Confort visuel**

La douceur de la moquette et la richesse de ses couleurs, de ses dessins et structures permettent une décoration parfaitement adaptée à des espaces classiques ou contemporains. Les moquettes offrent d'innombrables possibilités tant au niveau de leur mise en œuvre (dalles) que par leurs structures et leurs harmonies de couleurs.

Cible N°11 **Confort olfactif**

Les caractéristiques relatives au confort olfactif peuvent être exprimées à l'aide de méthodes spécifiques de description de l'odeur (intensité, qualité, hédonisme, acceptabilité).

Les moquettes ont comme seule odeur acceptable, celle bien caractéristique d'un « produit neuf » qui s'estompe dans les jours qui suivent la mise en service. (Référence : protocole de test du GUT, valeur ≤ 3 selon SNV 195651 sur les nuisances olfactives des textiles).

Cible N°12 **Qualité sanitaire des espaces**

Une plus grande sécurité au travail

Les moquettes tuftées polyamide ne sont pas glissantes (EN 14041, suivant test EN 13893), préviennent des risques de chutes et minimisent ainsi les impacts en cas d'accident (Mesure du coefficient de friction dynamique ≥ 0.3).

Parmi les autres facteurs pouvant contribuer à la qualité sanitaire des espaces intérieurs, il faut noter l'engagement des fabricants à ne pas introduire certains produits colorants, pigments, substances ignifugeantes, dans leur procédé.

Cible N°13 **Qualité sanitaire de l'air**

Amélioration de la qualité de l'air intérieur

La moquette contribue favorablement à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur par la capture des poussières en suspension qui sont éliminées simplement au passage de l'aspirateur. Les concentrations en allergènes d'acariens relevées dans les bureaux sont sept fois inférieures au seuil de sensibilisation (réf. Etude Prof. Freund, Lieutier-Colas, Pauli et Deblay – Service Pneumologie CHU Strasbourg). Un décret publié au J.O. n° 2011-321, relatif à un étiquetage obligatoire des produits de construction et de décoration, pour ce qui concerne leurs caractéristiques d'émission en substances volatiles polluantes (C.O.V.) permet à la moquette d'afficher la classe « A+ » correspondant à la classe des émissions les plus faibles.

Autres caractéristiques participant à la création de conditions de confort :

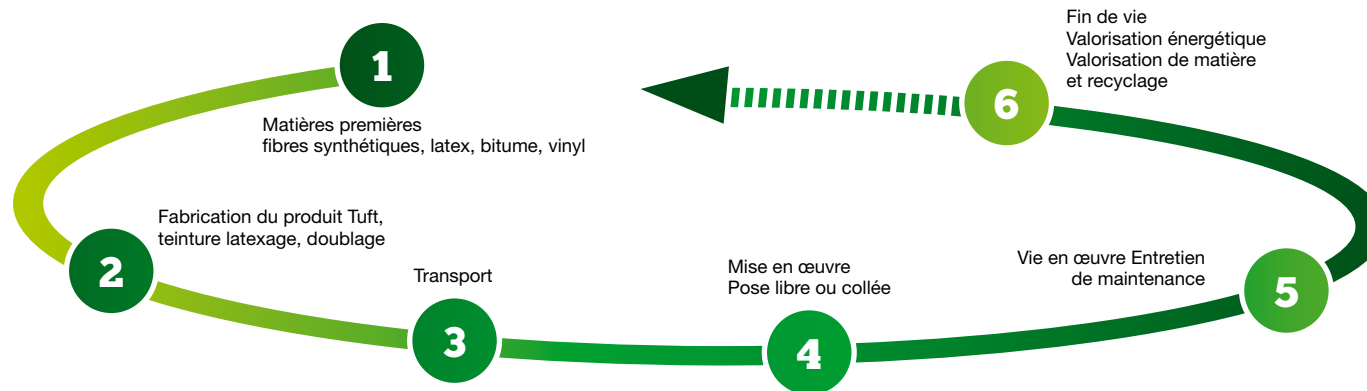
Confort face aux charges électrostatiques.

Les moquettes tuftées polyamide sont antistatiques (EN 14041). L'utilisation de revêtements de sols dont la propension à l'accumulation des charges électrostatiques est réduite à un potentiel < 2000 Volts (essai du marcheur ISO 6356) exclut tout risque de décharges perturbantes dans les pièces des bâtiments pour les personnes et le matériel.

L'Analyse du cycle de vie

L'Analyse du Cycle de Vie (ACV), concerne toutes les étapes de la vie du produit, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie. Elle consiste en un inventaire de toutes les consommations de ressources (entrées) et des émissions ou rejets (sorties) pour chaque étape du cycle de vie du produit.

Analyse du cycle de vie des moquettes



Impacts environnementaux et sanitaires d'un ouvrage

Selon la norme AFNOR NF P 01-010

Chaque produit de construction contribue à la qualité environnementale globale des projets de construction ou d'adaptation des ouvrages. C'est pour répondre aux attentes des acteurs de la construction sur les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits et matériaux que la norme NF P 01-010 a été définie par l'AFNOR. La norme NF P 01-010 regroupe des règles spécifications permettant de proposer une méthodologie et un modèle de déclaration de ces données. Ce modèle est la Fiche de Données Environnementales et Sanitaires, « produit de construction ». Pour permettre des Analyses du Cycle de Vie (ACV), les données sont rapportées à l'unité fonctionnelle (UF), soit 1 m² pour les moquettes avec une Durée de Vie Typique (DVT) de 8, 10 à 15 ans.



Une seconde vie pour les revêtements textiles.

La profession des revêtements des sols textiles s'est engagée en faveur du développement durable en créant l'association Optimum dédiée à la valorisation des moquettes usagées. Un service clé en main pour réduire l'empreinte environnementale des chantiers.

Retrouver l'association Optimum sur www.optimum-recycling.com

Les FDES donnent des informations sur les 11 impacts suivants :

- Consommation des ressources énergétiques
- Epuisement des ressources
- Consommation d'eau
- Déchets solides
- Changement climatique
- Confort acoustique
- Acidification atmosphérique
- Pollution de l'air
- Pollution de l'eau
- Destruction de la couche d'ozone stratosphérique
- Formation d'ozone photochimique



Les moquettes et la démarche HQE®

pour tout savoir :

www.ademe.fr

www.aimcc.org

www.assohqe.org

www.construction.afnor.fr

www.inies.cstb.fr

www.environnement.gouv.fr

L'action de l'Union Française des Tapis & Moquettes

Les Fabricants suivants ont réalisé trois Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES).

- MOQUETTES TUFTÉES en lés à velours 100 % polyamide, conçues pour un usage en locaux U3/U3S P3 E1 C0
- DALLES PLOMBANTES AMOVIBLES à velours 100 % polyamide, conçues pour un usage U3/U3S P3 E1 C0
- DALLES COLLEES à velours 100 % polyamide, conçues selon EN 1307 CLASSES 32 et 33 avec indice chaise à roulettes.

■ FICHES MOQUETTE EN DALLES PLOMBANTES AMOVIBLES.

● FICHES MOQUETTE EN LÉS

▲ FICHES DALLES COLLÉES

Fiches disponibles sur simple demande auprès des fabricants et de l'UFTM.

■	●	BALSAN Tél. 02.54.29.16.00 - Site : www.balsan.com
■	●	▲ EGE TAEPPER FRANCE EURL Tél. : 01.40.60.44.44 – Site : www.egecarpet.com
■	●	FORBO FLOORING SYSTEMS Tél. 03.26.77.30.30 - Site : www.forbo-flooring.fr
■		INTERFACE Tél. : 01.58.10.20.20 – Site : www.interfaceflor.fr
■	●	LANO SA Tél. : 00.32.56.65.40.00 – Site : www.lano.com
■		MILLIKEN CONTRACT Tél. : 00.44.19.42.61.27.77 – site : www.millikencarpeteurope.com
■		MODULYSS Tél. : 00.32.52.45.72.11 - Site : www.modulyss.com
	●	SIT-IN SUD Tél. : 04.92.12.02.02 – Site : www.sitinsud.fr.st
■	●	TECSOM Tél. : 03.24.29.90.00 – Site : www.tecsom.com
■	●	▲ VORWERK & CO. TEPPICHWERKE Tél. : 02.51.85.47.52 – Site : www.vorwerk-moquette.com

- U.F.T.M. - Z.I. - 3, rue du Vert Bois
BP 30 - 59531 Neuville-en-Ferrain Cedex
Tél. : 03 20 69 06 80 - Fax : 03 20 69 06 89
email : uftm@moquette-uftm.com

UFTM
Union Française des
Tapis et Moquettes